

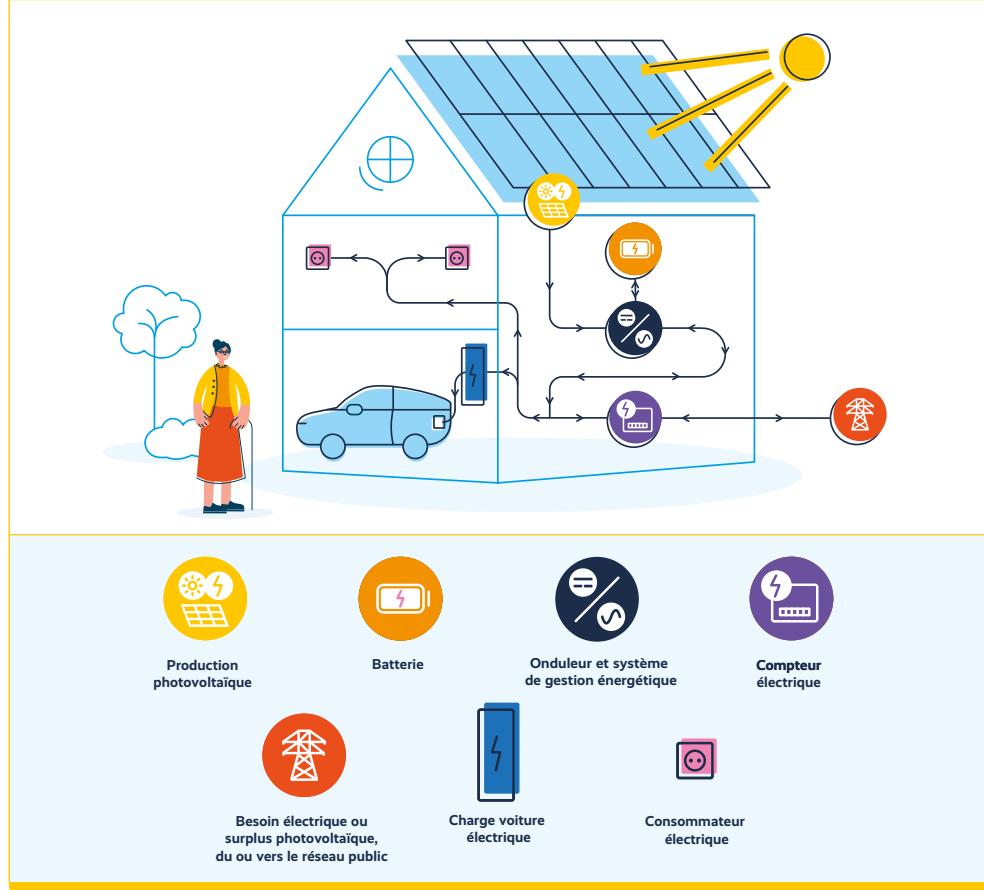
Informations pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Explications de base



Découvrez le potentiel solaire de votre toiture sur [énergie.geoportail.lu](http://energie.geoportail.lu)

Les panneaux photovoltaïques sont des dispositifs qui convertissent la lumière du soleil en électricité grâce à des cellules solaires. Cette électricité est une énergie renouvelable qui contribue à la protection du climat et qui réduit les dépenses énergétiques.



Deux options sont possibles pour profiter des aides Klimabonus :

- Demande d'aides après la fin des travaux auprès de l'Administration de l'environnement, sur base d'une demande en ligne via myguichet.lu ou courrier,
- Préfinancement.

Dans le cadre du préfinancement, certaines étapes du processus varient ; elles sont mises en évidence dans les encadrés jaunes.

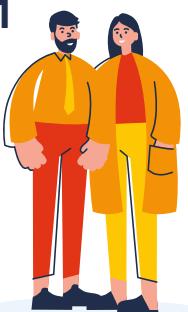
Démarches à entreprendre



L'énergie provenant de panneaux photovoltaïques peut être autoconsommée individuellement, partagée avec d'autres utilisateurs (autoconsommation collective, en communauté énergétique ou coopérative énergétique) ou être injectée dans le réseau.

Retrouvez les divers modes de consommation : klima-agence.lu/pv-avantages

01



Client

- Contacte son conseiller Klima-Agence pour se renseigner sur les étapes de son projet et pour discuter éventuellement de ses besoins spécifiques, p. ex. si la maison est classée au patrimoine ou si elle fait partie d'une copropriété.
- Se renseigne auprès de sa commune concernant les exigences du règlement des bâtisses.
- Fixe un rendez-vous sur place avec un ou plusieurs artisans qualifiés pour évaluer le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques et l'état actuel de la toiture.

Dans le cadre du préfinancement, les artisans doivent être inscrits au registre admis à la procédure de préfinancement.

La liste des entreprises inscrites est disponible sur guichet.lu

02



Artisan

- Établit une offre pour le client.
- Klima-Agence conseille au client de demander une simulation de rendement et un calcul de rentabilité.

Dans le cadre du préfinancement, le ou les acomptes (c'est-à-dire tous les paiements effectués avant la facture finale) ne doivent pas dépasser 30 % du prix final TTC tel que projeté dans l'offre signée.

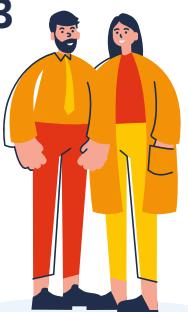
Le préfinancement est possible uniquement pour une installation photovoltaïque avec ou sans batterie, mais pas pour une batterie de stockage seule.



Quelques astuces à vérifier sur votre offre :

- que le devis soit détaillé
- que l'entreprise ait le droit d'exercer l'activité au Luxembourg (guichet.lu, sélectionnez « Entreprises », « Outils » en bas de page, puis cliquez sur « Rechercher une autorisation d'établissement »)
- pour les bâtiments résidentiels, que la TVA de 3 % soit appliquée sur les panneaux photovoltaïques (batterie exclue).

03



Client

- Obtient et évalue les offres des artisans.
- En cas de besoin, l'offre peut être transmise à Klima-Agence pour vérifier sa conformité en vue de la demande d'aides.
- Signe l'offre (sous condition que le gestionnaire du réseau donne l'accord de raccordement au réseau).
- Doit choisir un mode d'injection pour l'électricité produite (injection totale ou autoconsommation avec injection du surplus dans le réseau).
- Déclare les travaux auprès de la commune et/ou demande le permis de bâtrir.

Dans le cadre du préfinancement, le mode d'injection « autoconsommation » doit être choisi.

Lors de la signature de l'offre, le client signe un mandat spécifique, établi par le ministère de l'Économie et mis à disposition par l'artisan, qui confirme sa volonté de bénéficier du préfinancement.

04



Artisan

- Prépare la demande d'accord de raccordement pour l'installation auprès du gestionnaire de réseau pour signature par le client.

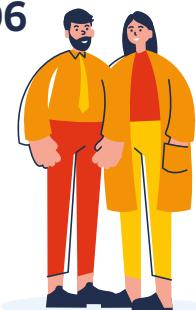
05



Gestionnaire de réseau

- Vérifie si la demande de l'installation prévue est complète et réalisable pour le réseau.
- Une fois la demande approuvée, si souhaité, un rendez-vous de pilotage sur place peut être fixé par le client / l'électricien avec le gestionnaire de réseau.
- Envoie le formulaire d'options d'injection totale ou autoconsommation avec injection du surplus.

06



Client

- Signe le contrat avec le gestionnaire de réseau.
- Le client choisit l'autoconsommation et conclut un contrat avec le fournisseur d'électricité de son choix afin de négocier un tarif d'injection pour le rachat de l'électricité en surplus. Le client peut également partager l'électricité excédentaire avec d'autres consommateurs, afin de mieux valoriser sa production d'électricité renouvelable. Le partage est possible entre voisins, amis, membres de la famille, etc.
- Le montant de l'aide financière dépend de la puissance installée des panneaux solaires et, le cas échéant, de la capacité de la batterie.
- Si le client opte pour un tarif d'injection garanti, il ne peut pas bénéficier des aides étatiques.

07



Artisan

- Installe les panneaux solaires conformément aux exigences techniques en vigueur.
- Remplit la notification de fin des travaux et l'envoie au gestionnaire de réseau.
- Réalise la mise en service si l'installation est réalisée avec un compteur.

Même si vous avez choisi d'autoconsommer votre électricité, vous devez conclure un contrat de rachat pour vendre votre électricité excédentaire à un fournisseur d'électricité. Celui-ci vous propose une rémunération correspondant à un pourcentage du prix du marché de gros, qui évolue chaque mois.

Liste des fournisseurs actifs au Luxembourg : ilr.lu.

Topup social Klimabonus

Les bénéficiaires des aides Klimabonus Wunnen peuvent demander au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire un **Top up social Klimabonus**, qui peut doubler l'aide Klimabonus, en fonction du revenu du ménage. Cette aide supplémentaire a pour objectif de permettre aux ménages concernés d'éviter le risque de pauvreté énergétique. Les formulaires de demande d'aides financières sont disponibles sur [guichet.lu](#).

08



Gestionnaire de réseau

- Contrôle la notification de fin des travaux et, le cas échéant, fixe un rendez-vous sur place.
- Si l'installation est réalisée avec deux compteurs, fixe un rendez-vous sur place pour contrôler l'installation et installe le deuxième compteur pour la mise en service.
- Établit une facture pour l'installation du deuxième compteur.

09



Artisan

- Établit la facture et envoie au client la fiche technique pour la demande d'aides Klimabonus préremplie.

Dans le cadre du préfinancement, l'artisan établit la facture finale en déduisant l'acompte / les acomptes ainsi que le montant de la subvention.

Le client règle la facture finale, puis l'artisan introduit la demande de remboursement du montant de l'aide auprès du ministère de l'Économie.

Une fois le dossier traité, le client et l'artisan reçoivent une confirmation précisant le montant de la subvention accordée.

10



Client

- Demande les aides étatiques Klimabonus en ligne via [myguichet.lu](#) ou par voie postale.
- Met en place, le cas échéant, un groupe de partage d'électricité en concluant une convention de partage avec son gestionnaire de réseau.
- Vérifie s'il est éligible pour le Topup social Klimabonus grâce au simulateur des aides Klima-Agence.
- Si disponibles, demande les aides communales.
- Planifiez l'entretien de l'installation par un spécialiste tous les 5 à 10 ans et, en cas de besoin, son nettoyage.

Informations supplémentaires

Contactez votre conseiller Klima-Agence pour assurer la réussite de votre projet : klima-agence.lu
T. 8002 11 90

Bénéficiez d'un conseil indépendant et gratuit avec un conseiller Klima-Agence qui vous aide à comprendre les démarches, les divers modes de consommation, le partage de l'électricité et les aides disponibles pour votre projet.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les conditions pour l'obtention des aides Klimabonus, les démarches administratives, les exigences techniques pour l'installation photovoltaïque et faire une simulation de votre projet, essayez le simulateur des aides Klima-Agence : aides.klima-agence.lu/pv

Klima-Agence G.I.E.
2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84
info@klima-agence.lu



Pour plus d'informations sur votre projet d'installation de panneaux solaires, cliquez ici ou scannez le code QR.

Version : novembre 2025